

Voilà le fruit désastreux de la mesquinerie des commissions scolaires, de l'indifférence honteuse des parents et de l'apathie inqualifiable de nos hommes dirigeants quand il s'agit de la grande et patriotique cause de l'éducation du peuple !

Mais comment donc établir la stabilité dans la carrière de l'enseignement ?

— En donnant à ceux qui l'embrassent par goût et par vocation les moyens d'y vivre honorablement.

Nous avons étudié le premier de ces moyens, il y a quinze jours, passons au second.

On devrait, sans retard, au moyen d'une loi sérieuse, établir des classes d'instituteurs et d'institutrices d'après le nombre d'années consacrées à l'enseignement, en tenant compte, bien entendu, de la nature du brevet de capacité et des résultats pratiques constatés par l'inspecteur d'écoles.

Au bout des cinq premières années d'enseignement, les instituteurs munis d'un brevet d'écoles élémentaires recevraient directement du département de l'Instruction publique, en vertu d'un droit garanti par la loi, une augmentation de salaire annuel de \$25; les instituteurs porteurs d'un brevet d'écoles modèles de \$35 et les instituteurs diplômés pour les écoles académiques, \$40; les institutrices d'écoles élémentaires \$20; les institutrices d'écoles modèles \$25.

A chaque période subséquente de cinq années, le salaire serait augmenté d'après l'échelle ci-dessus établie.

Il ne faut pas confondre cette *augmentation périodique* de cinq ans en cinq ans avec les *primes* dont nous avons parlé le 15 septembre dernier. Les primes seraient accordées chaque année, dès la première année d'enseignement, pour récompenser le succès, tandis que l'augmentation périodique aurait pour but d'encourager la *persévérance*, d'assurer la *stabilité* au sein de la famille enseignante.

C.-J. MAGNAN.

De l'enseignement de l'histoire nationale

Comment peut-on parvenir à faire naître et à développer, dans le cœur de l'enfant, cet amour de la patrie, ou, si l'on veut, cet amour du sol natal, du lieu où nous sommes nés, où vécurent nos parents et nos amis; cet amour, en un mot, de tout ce qui appartient au même peuple, de ce qui a la même religion, la même langue, les mêmes institutions, les mêmes lois, les mêmes mœurs ?

Les moyens qui me paraissent les plus propres à inspirer à la jeunesse un vif amour de la patrie, sont l'éducation et l'instruction. C'est par le perfectionnement du cœur et de l'esprit, a dit un philosophe chrétien, qu'on apprend à connaître sa faiblesse, et par là même à apprécier les avantages de l'union ou de la coopération d'autrui. Plus on est instruit, plus on comprend que le bien-être individuel ne peut exister que par la prospérité de tous, de l'ensemble, et qu'il faut placer le bien-être général au-dessus de celui de l'individu, du particulier.

Donnez à l'instruction une forme telle qu'elle développe réellement le cœur et l'esprit dans toute la force du terme, et à mesure que vous réaliserez cette œuvre, vous poserez les bases solides d'un ardent amour de la patrie et d'un sage esprit public.

Mais je veux laisser de côté ce point de vue général, et examiner un moyen pratique par lequel vous parviendrez à faire naître et à développer l'amour de la patrie dans le cœur de vos élèves.

Il y a un livre qu'on trouve heureusement aujourd'hui dans presque toutes les écoles, et qui contient à peu près tout ce qu'il faut savoir pour aimer sa patrie et la faire aimer : c'est l'*Histoire du Canada*.

On peut comparer l'histoire en général, à un vieillard qui aurait vécu des milliers d'an-